

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

ÉCONOMIE

Un troisième port pour la CCI p.5

PLACEMENTS

La prudence est de mise p.6

DERNIÈRE PAGE

Faire bonne impression !



COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Un rôle essentiel défendu à Nice



« À nous de permettre au PUBLIC de PESER DANS LES DÉCISIONS »

La Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE) a tenu sa réunion annuelle les 2 et 3 mai à Nice. L'occasion de rappeler toute l'importance des enquêtes publiques.



Marie-Céline Battesti, présidente de la CNCE, et Giovanni Valastro, président de la CCEAM.

L'enquête publique est souvent dépeinte comme trop dense, trop technique mais il ne faut pas perdre de vue l'essentiel : elle est un formidable outil de démocratie participative et il est regrettable qu'elle ne mobilise pas plus les citoyens. Difficile d'imaginer une enquête publique sans public et pourtant, sur les 5 000 enquêtes publiques menées chaque année en France, dont 60 dans les Alpes-Maritimes, cela arrive. La CNCE, qui fédère 45 compagnies départementales et régionales regroupant près de 2 700 commissaires enquêteurs dans l'Hexagone et en Outre-Mer, a bien conscience du problème. Lors de sa dernière assemblée générale, organisée le 3 mai à Nice avec le concours de la Compagnie des Alpes-Maritimes (CCEAM), la CNCE a confirmé dans ses objectifs sa volonté « d'améliorer la participation citoyenne ». « Procédure légale d'information et de consultation des citoyens sur des projets d'urbanisme et d'aménagement portés par les collectivités locales ou l'État », l'enquête publique est « diligentée par un commissaire enquêteur (ou une commission d'enquête selon le cas) dont la mission de service public consiste en particulier à recueillir les observations du public et à les prendre en compte dans ses conclusions et avis qu'il émet en toute indépendance ». Toujours selon la CNCE, « l'enquête publique est essentielle à la démocratie locale car elle constitue un rare moment où

les observations sur les projets déposées par la population doivent être prises en considération par les autorités publiques et les porteurs de projet ». Si le rôle des commissaires enquêteurs est méconnu, il est pourtant « déterminant », a souligné la présidente du tribunal administratif de Nice, Marianne Pouget, à l'occasion d'une réception au Palais des rois sardes le 2 mai.

« Tout n'est pas joué d'avance »

« Il a un rôle décisif dans l'aboutissement du projet ou, au contraire, dans l'abandon du projet. Les domaines variés dans lesquels il est appelé à intervenir exigent de ce collaborateur du service public de solides compétences techniques et juridiques mais aussi une grande capacité à comprendre les points de vue exprimés », a-t-elle poursuivi, indiquant que « les décisions prises après enquête publique donnent souvent lieu à des recours contentieux ». Pour le conseiller départemental des Alpes-Maritimes Bernard Asso, le commissaire enquêteur est « un couteau suisse, utile et utilisé », « un personnage clé qui doit à la fois écouter et entendre ». Il a « aussi un rôle de passeur et un rôle d'explication du projet auprès du public », a complété Jean-Roch Langlade, chef de service au sein de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). « Pour cela, il faut que vous soyez formés », a-t-il ajouté à l'attention des commissaires enquê-

teurs présents. Cet enjeu de la formation est une préoccupation forte de la présidente de la CNCE, Marie-Céline Battesti. « Le défi devant nous est de nous adapter à un rythme accru, au gré des plans de simplification et d'accélération des politiques visant à regagner en souveraineté nationale », a-t-elle déclaré, en référence à la loi Industrie verte promulguée en octobre 2023 et qui vise notamment à réduire les délais d'implantations industrielles. « Que ce soit en matière d'implantation de sources alternatives d'énergie ou d'industries, nous devons nous adapter de plus vite aux enjeux et circonstances pour faire vivre la démocratie participative. (...) Les paysages que nous voyons sont façonnés par les aménagements qui passent entre nos mains lors de la participation du public. À nous de permettre au public de peser dans les décisions qui fondent notre environnement de demain », assure la présidente. « Tout n'est pas joué d'avance », abonde Françoise Rouxel, commissaire enquêteur depuis sept ans et responsable de la formation au sein de la CCEAM. « En dehors des élections, les enquêtes publiques représentent l'un des moments privilégiés de s'exprimer. C'est une richesse ».

Sébastien GUINÉ

ENQUÊTE PUBLIQUE, un « cadre précis » et une qualité d'information « maîtrisée »

Jean-Roch Langlade, chef de service au sein de la DREAL, reconnaît que l'enquête publique offre « un cadre formel, un peu ancien » et estime, à titre personnel, qu'il faudrait « peut-être qu'il y ait une évolution là-dessus afin d'éviter qu'il y ait des enquêtes publiques un peu sauvages qui se mettent en place, comme le tribunal de Facebook ou de Twitter, avec une information non maîtrisée et une participation non maîtrisée ». Il rappelle que « l'enquête publique, c'est un cadre précis avec une information dont la qualité est maîtrisée et une participation » dont les commissaires enquêteurs sont « les garants ». « On vit une période où l'on constate tous qu'il y a un vrai risque d'éloi-

gnement d'une partie de la population par rapport à des schémas de prise de décision un peu classiques, dont l'enquête publique fait partie, et

je pense que, les commissaires enquêteurs, vous avez toute votre place pour essayer d'éviter cette scission et pour continuer à ce que ce lien existe entre le public et les projets qui font évoluer son environnement ». La présidente de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE), Marie-Céline Battisti, admet qu'il y a « des sujets qui sont plus ou moins concrets et qui parlent plus ou moins aux gens. Selon les sujets, on se sent concernés ou pas. Nous avons un enjeu collectif de renouveler nos pratiques et plutôt 'd'aller vers' et un enjeu de donner des moyens au public de construire, collectivement, des avis ».



Sébastien GUINÉ

Qui sont les COMMISSAIRES ENQUÊTEURS ?

« Nous ne sommes pas des experts, ce qui prime c'est le bon sens et, surtout, de ne pas se laisser influencer, par qui que ce soit », assure Giovanni Valastro, président de la Compagnie des commissaires enquêteurs des Alpes-Maritimes (CCEAM) qui assure que « tous les profils sont acceptables », même si les commis-

saires enquêteurs sont souvent des retraités, des fonctionnaires territoriaux ou des consultants. Il appartient à une commission départementale, dont la composition est décrite dans le code de l'environnement, d'établir la « liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur » : elle est présidée par le président

du tribunal administratif ou le magistrat qu'il délègue et comprend également quatre représentants de l'État désignés par le préfet du département, un maire d'une commune du département, un conseiller départemental et deux personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement désignées par le préfet du département après avis du directeur régional chargé de l'environnement. Les membres sont désignés pour quatre ans et leur mandat est renouvelable. Pour Philippe Peronne, vice-président de la CNCE, « il y a une crise du recrutement à l'échelle nationale car on est passé de 3 400 commissaires enquêteurs à 2 700 en l'espace de six ans ». Pour inverser la tendance, et estimant qu'il s'agit d'une « activité prenante », il milite pour « une attitude plus ouverte au moment des recrutements et une attitude impitoyable en cas de manquement ». Marie-Céline Battisti, actuellement en disponibilité pour assurer son mandat de présidente à la CNCE, prouve qu'il est possible de mener de front une activité professionnelle et les missions de commissaire enquêteur. Mais cela ne se fait pas sans une certaine organisation : elle mène notamment toutes ses enquêtes publiques pendant ses congés. Afin de pouvoir attirer « plus de profils », elle souhaiterait la mise en place de décharges d'heures. « Cela nous aiderait à avoir plus de personnes en activité. C'est important pour nous d'avoir un vivier qui soit en capacité de représenter la population et c'est important d'avoir des points de vue différents ».



Sébastien GUINÉ